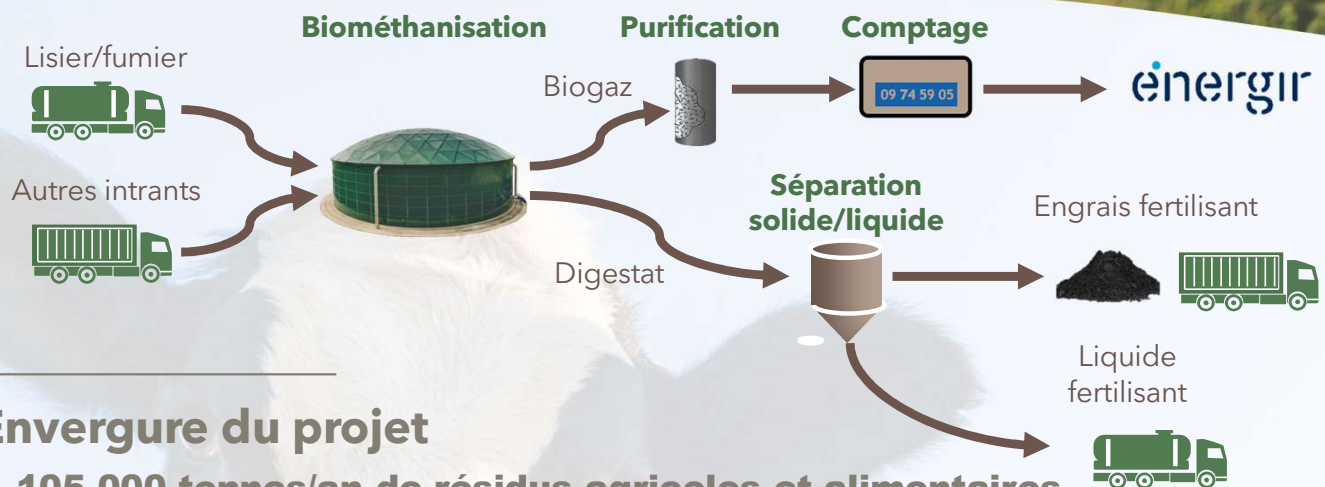


BIOMÉTHANE SAINT-DAMASE

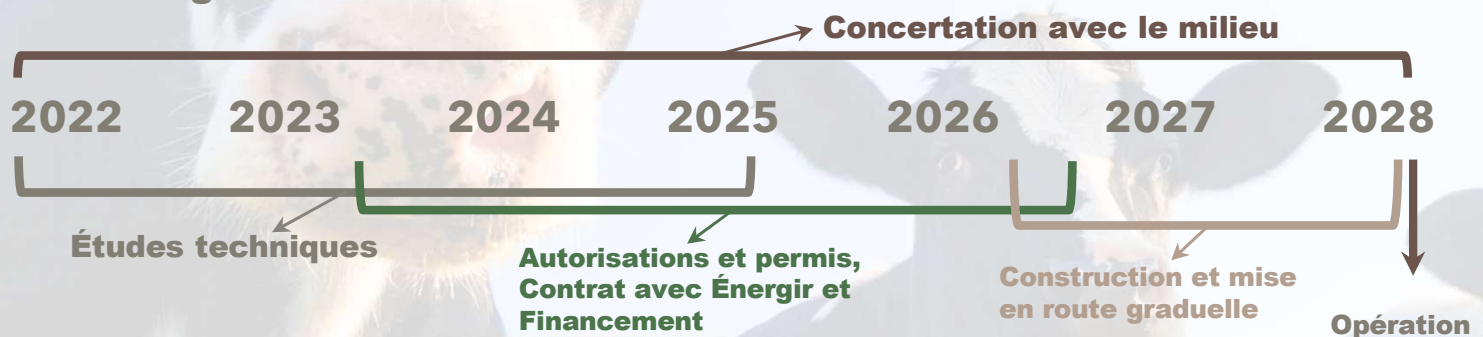
VALORISER L'AGRICULTURE,
DÉCARBONER NOTRE RÉGION

Le projet Biométhane Saint-Damase contribue à relever le défi climatique et à participer à l'effort collectif du Québec visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le projet vise à réduire les émissions de GES du secteur agricole, tout en apportant une solution à la problématique de gestion des résidus de la production animale des agriculteurs de la région.



Envergure du projet

- 105 000 tonnes/an de résidus agricoles et alimentaires.
 - 76 000 tonnes de lisiers et fumiers.
 - 29 000 tonnes de résidus agroalimentaires.
- Production de 3 millions de m³/an de GNR (Gaz Naturel Renouvelable) agricole.
- Matières résiduelles fertilisantes de haute qualité retournées aux agriculteurs.



La Coopérative d'électricité
de Saint-Jean Baptiste



Fondée en 1944.

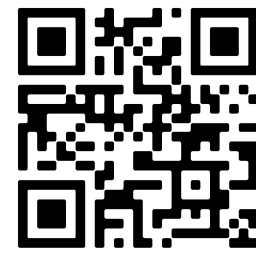
Présente dans 16 municipalités sur 6 MRC

- 5 800 membres
- 6 800 abonnements (85% en milieu rural)
- Revenu de 24 M\$/an



Favoriser l'économie circulaire et contribuer à réduire les gaz à effet de serre

- Fonds d'investissement de 100 M\$
- Projets en bioénergies
- Vise des retombées locales positives



Mise en valeur des ressources du territoire

- Développer une agriculture durable, dans une économie circulaire locale.
- Remplacer un combustible fossile par une énergie renouvelable.
- Produire un combustible vert renouvelable cadrant avec la vision de transition énergétique québécoise.

Bénéfices pour les producteurs agricoles

- Réduire les frais de gestion, de manutention et d'exportation des résidus de leur production animale.
- Éviter des investissements autrement nécessaires pour le stockage des résidus.
- Améliorer le « bilan phosphore » par l'utilisation du digestat issue de la biométhanisation.
- Réduire d'environ 20% à 30% les achats d'engrais minéraux.
- Participer à un projet innovant, sans investissements majeurs préalables.
- Diversifier leurs sources de revenus.

Bénéfices pour la région

- +20 emplois durant la construction.
- Développer des compétences locales
 - 5 à 7 emplois directs à long terme.
- Investissement de + 40 M\$ dans la région.
- Réduire les odeurs (+80 %) lors de l'épandage de fertilisants dans les champs.
- Améliorer l'environnement par la réduction d'émission de méthane (CH_4) et de protoxyde d'azote (N_2O) générée par l'épandage des fumiers, lisiers et engrais.
- Réduire les émissions de GES associées au stockage des fumiers et lisiers.



Mesures d'atténuation strictes

- Distance d'au moins 500 m de toute résidence et de 60 m des cours d'eau.
- Élaboration d'un plan de gestion des odeurs.
- Niveau acoustique imputable aux activités selon les normes existantes.
- Lavage des camions à chaque transport.